



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

PROCES-VERBAL n°5

Lundi 17 Janvier 2022

Ligue de Football de Normandie

Présents : M. ANDEOLE Éric, M. BERLY Jean-Michel, M. CHAPILLON Jean-Claude, M. COLOMBIER Alain, M. LEFEBVRE Christian, M. ROUELLE Maurice.

Excusés : M. PROST Philippe

Assistent : Mme ROUSSEL Manon, Service administratif de LISIEUX Secrétaire de la CRTIS de la LFN.

DISTRICT DU CALVADOS

1 – CLASSEMENTS

1.1– Classement initiaux

1.2– Confirmation de niveau de classement

- **SAINT GERMAIN DE TALLEVENDE**

Stade MUNICIPAL – NNI 147620501

Cette installation était classée au niveau 6 jusqu'au 30 Juin 2021.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T6.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 12 Novembre 2021 par Monsieur DAROIT Stéphane, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives.

Il est proposé le classement des installations au **niveau T6** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 17 Janvier 2032.

1.3– Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov

- 2.2. Classements Niveaux T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN.
- 2.3. Classements Niveaux Foot A8 SYN, Foot A5 SYN.
- 2.4. Tests in situ de maintien de classement.

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique.
- 4.2. Installations équipées d'un arrosage
- 4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

- **SAINT PAUL DU VERNAY**

Stade CHARLES POISSON – NNI 146430101

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable sur le projet de création d'un éclairage LED, reçue au District en date 18 octobre 2021.

Au regard des éléments reçus et après étude par la CRTIS :

- 4 mâts hauteur 16 m
- Recul de la ligne de touche 4 m
- Recul de la ligne de but 10 m
- 12 projecteurs EAGLE –1560 W - 5700 K inclinaison maxi 15°
 - Eclairage moyen : 170 Lux
 - FU : 0,76
 - Emini/Emax : 0,51

La CRTIS confirme la note de calcul de l'entreprise ayant réalisé le dossier technique pour la réalisation de l'éclairage de niveau E6 et donne un **avis technique favorable** sur ce projet.

- **LE CASTELET (GARCELLES SECQUEVILLE)**

STADE MUNICIPAL – NNI 142940101

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable sur le projet de construction de vestiaires et d'un club house, reçue au District en date 10 décembre 2021.

Au regard des éléments reçus et après étude par la CRTIS :

Le projet comprend la réalisation de 2 vestiaires joueurs et 2 vestiaires arbitres et d'un club house. Les vestiaires joueurs mesurent 20,70 m² chacun hors douches et sanitaires.
Les vestiaires d'arbitres mesurent 8,22 m² chacun hors douche et sanitaire.
Le club house a une surface de 33,96 m² équipé d'un évier.

La CRTIS confirme les éléments du dossier technique pour la réalisation et donne un **avis technique favorable** sur ce projet.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCES --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

- **LISIEUX**

Stade LOUIS BIELMAIN 2 - NNI 143660102

Mail du 21 Novembre 2021 de Mr DESHEULLES à la suite du rapport de délégation du match CA LISIEUX PA – FC ROUMOIS NORD sur le terrain LOUIS BIELMAN 2.

La CRTIS demande que soit vérifié l'utilisation possible des vestiaires. Des travaux seraient en cours. La CDTIS est chargée de visiter ces installations et de communiquer un rapport de visite à la CRTIS pour classement éventuel en Niveau Travaux de l'installation.

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux

- **LES MONTS D'AUNAY**

Stade MUNICIPAL 1 – NNI 140270101

Eclairage moyen : 156 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.52

Facteur d'uniformité U2h : 0.75

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E6** pour deux ans soit jusqu'à l'échéance du 17 Janvier 2024.

- **PONT L'EVEQUE**

Stade MICHEL D'ORNANO 3 – NNI 145140103

Eclairage moyen : 181 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.55

Facteur d'uniformité U2h : 0.77

Il est proposé le classement de l'éclairage LED en **niveau E6** pour quatre ans soit jusqu'à l'échéance du 17 Janvier 2026.

8.2. Confirmation de classement

- **CAEN**

Stade VENOIX 3 – NNI 141180603

Eclairage moyen : 267 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.57

Facteur d'uniformité U2h : 0.72

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E5** pour deux ans soit jusqu'à l'échéance du 17 Janvier 2024.

- **LISIEUX**

Stade LOUIS BIELMAN 1 – NNI 143660101

Eclairage moyen : 242 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.52

Facteur d'uniformité U2h : 0.70

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E5** pour deux ans soit jusqu'à l'échéance du 17 Janvier 2024.

- **MONDEVILLE**

Stade MICHEL FARRE 1 – NNI 144370201

Eclairage moyen : 386 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.70

Facteur d'uniformité U2h : 0.79

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E4** pour un an soit jusqu'à l'échéance du 17 Janvier 2023.

- **THAON**

Stade CLAUDE MARIN 1 – NNI 146850101

Eclairage moyen : 146 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.53

Facteur d'uniformité U2h : 0.72

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E6** pour deux ans soit jusqu'à l'échéance du 17 Janvier 2024.

- **VILLERS BOCAGE**

Stade MUNICIPAL 1 – NNI 147520101

Eclairage moyen : 174 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.53

Facteur d'uniformité U2h : 0.71

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E6** pour deux ans soit jusqu'à l'échéance du 17 Janvier 2024.

- **VILLERS BOCAGE**

Stade MUNICIPAL 2 – NNI 147520102

Eclairage moyen : 173 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.52

Facteur d'uniformité U2h : 0.79

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E6** pour deux ans soit jusqu'à l'échéance du 17 Janvier 2024.

DISTRICT DE L'EURE

1 – CLASSEMENTS

1.1 – Classement initiaux

- **CLEF VALLEE D'EURE**

Stade EMILE LETORD 3 – NNI 271910103

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau A8.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 06 Octobre 2021 par Monsieur LEBRET Patrick, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives.

- Arrêté d'ouverture au public du 12 Juin 2018.

Il est proposé le classement des installations au **niveau Foot A8** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 17 Janvier 2032.

1.2 – Confirmation de niveau de classement

- **CLEF VALLEE D'EURE**

Stade EMILE LETORD 1 – NNI 271910101

Cette installation était classée au niveau 5 jusqu'au 18 Avril 2021.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T4.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 06 Octobre 2021 par Monsieur LEBRET Patrick, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives.

- Arrêté d'ouverture au public du 12 Juin 2018.

Il est proposé le classement des installations au **niveau T4** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 27 Janvier 2032.

- **CLEF VALLEE D'EURE**

Stade EMILE LETORD 2 – NNI 271910102

Cette installation était classée au niveau FootA11 jusqu'au 18 Avril 2021.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T7.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 06 Octobre 2021 par Monsieur LEBRET Patrick, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives.

- Arrêté d'ouverture au public du 12 Juin 2018.

Il est proposé le classement des installations au **niveau T7** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 17 Janvier 2032.

- **CONTEVILLE**

Stade MUNICIPAL 1 – NNI 271690101

Cette installation était classée au niveau 6 jusqu'au 07 Janvier 2021.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T7.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 04 Octobre 2021 par Monsieur PROST Patrick, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives.

- Arrêté d'ouverture au public du 06 Janvier 2011.

Il est proposé le classement des installations au **niveau T7** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 17 Janvier 2032.

- **DANGU**

Stade POZZO DI BORGIO 1 – NNI 271990101

Cette installation était classée au niveau 5 jusqu'au 01 Février 2021.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 09 Novembre 2021 par Monsieur LEBRET Patrick, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives.

- Arrêté d'ouverture au public du 17 Décembre 2010.

Il est proposé le classement des installations au **niveau T5** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 17 Janvier 2032.

- **FRENELLES EN VEXIN**

Stade DANIEL TOUPIN 1 – NNI 272700101

Cette installation était classée au niveau FootA11 jusqu'au 07 Mars 2021.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T7.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 03 Novembre 2021 par Monsieur LEBRET Patrick, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives.

- Arrêté d'ouverture au public du 20 Janvier 2011

Il est proposé le classement des installations au **niveau T7** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 17 Janvier 2032.

1.3- Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov

2.2. Classements Niveaux T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN.

2.3. Classements Niveaux Foot A8 SYN, Foot A5 SYN.

2.4. Tests in situ de maintien de classement.

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique.

4.2. Installations équipées d'un arrosage

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCES --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

Stade PACY MENILLES 1 - NNI 273970101

Mail du 28 Novembre 2021 de Mr DESHEULLES à la suite du rapport de délégation du match PACY MENILLES RC – ES DU MONT GAILLARD sur le terrain PACY MENILLES 1.

La CRTIS demande que soit vérifié la sécurité des spectateurs qui souhaitent accéder à la buvette notamment le plancher d'accès.

La CDTIS est chargée de visiter ces installations et de communiquer un rapport de visite à la CRTIS.

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux

8.2. Confirmation de classement

8.3Affaires Diverses

8.4Avis préalable

DISTRICT DE LA MANCHE

1 – CLASSEMENTS

1.1– Classement initiaux

- **CHERBOURG EN COTENTIN**

Stade ANDRE PICQUENOT 2 – NNI 501291402

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 22 octobre 2021 par Monsieur VILLETTE, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives.

- Arrêté d'ouverture au public du 28 aout 2001.

Il est proposé le classement des installations au **niveau T5** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 17 Janvier 2032.

- **CHERBOURG EN COTENTIN**

Stade ANDRE PICQUENOT 3 – NNI 501291403

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T7.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 22 octobre 2021 par Monsieur VILLETTE, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives.

- Arrêté d'ouverture au public du 28 aout 2001.

Il est proposé le classement des installations au **niveau T7** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 17 Janvier 2032.

- **GOUVILLE SUR MER**

Stade de la FILATURE – NNI 502150201

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau A8.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 23 novembre 2021 par Monsieur KOZIOL Eric, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives.

Il est proposé le classement des installations au **niveau A8** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 17 Janvier 2032.

1.2– Confirmation de niveau de classement

- **BRICQUEBEC EN COTENTIN**

Stade de QUETTETOT – NNI 504180101

Cette installation était classée au niveau T5 jusqu'au 12 décembre 2021.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 08 décembre 2021 par Monsieur ROUELLE Maurice, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives.

- Arrêté d'ouverture au public du 24 octobre 2011.

Il est proposé le classement des installations au **niveau T5** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 17 Janvier 2032.

- **CARENTAN LES MARAIS**

Stade ALPHONSE LAURENT 1 – NNI 500990101

Cette installation était classée au niveau T5 jusqu'au 16 janvier 2022.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 08 décembre 2021 par Monsieur ROUELLE Maurice, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives.

- Arrêté d'ouverture au public du 07 mars 2013.

Il est proposé le classement des installations au **niveau T5** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 17 Janvier 2032.

- **CHERBOURG EN COTENTIN**

Stade ANDRE PICQUENOT 1 – NNI 501291401

Cette installation était classée au niveau T5 jusqu'au 19 septembre 2021.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 22 octobre 2021 par Monsieur VILLETTE, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives.

- Arrêté d'ouverture au public du 28 août 2001.

Il est proposé le classement des installations au **niveau T5** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 17 Janvier 2032.

1.3– Changements de niveau de classement

- **LE MESNIL AU VAL**

Stade MUNICIPAL – NNI 503050101

Cette installation était classée au niveau T5 jusqu'au 12 décembre 2021.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T6.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 10 décembre 2021 par Monsieur ROUELLE Maurice, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives.

- Arrêté d'ouverture au public du 25 octobre 2011.

Il est proposé le classement des installations au **niveau T6** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 17 Janvier 2032.

- **NEGREVILLE**

Stade MUNICIPAL – NNI 503690101

Cette installation était classée au niveau T5 jusqu'au 12 décembre 2021.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T6.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 08 décembre 2021 par Monsieur VILLETTE, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives.

- Arrêté d'ouverture au public du 13 octobre 2011.

Il est proposé le classement des installations au **niveau T6** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 17 Janvier 2032.

2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov

2.2. Classements Niveaux T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN.

- **FLAMANVILLE**

Stade MARCEL REGNIER 2 – NNI 501840102

Cette installation était classée au niveau T7 jusqu'au 02 juillet 2021.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 10 décembre 2021 par Monsieur ROUELLE Maurice, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives.

- Arrêté d'ouverture au public du 17 novembre 2021.

Il est proposé le classement des installations au **niveau T5 SYN** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 17 Janvier 2032.

- **SAINT LO**

Stade des RONCHETTES 3 – NNI 505020103

Cette installation était classée au niveau 5 SYE jusqu'au 27 Octobre 2019.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 08 Novembre 2021 par Monsieur KOZIOL Eric, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives.

- Arrêté d'ouverture au public du 26 Novembre 1999.
- Test in situ du 15 novembre 2021.

Il est proposé le classement des installations au **niveau T5 SYN** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 17 Janvier 2032.

2.3. Classements Niveaux Foot A8 SYN, Foot A5 SYN.

2.4. Tests in situ de maintien de classement.

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique.

4.2. Installations équipées d'un arrosage

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCES --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux

- **AGNEAUX**

Stade GASTON GAZENGEL 2 – NNI 500020202

Eclairage moyen : 104 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.26

Facteur d'uniformité U2h : 0.56

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E7** du règlement de l'éclairage jusqu'au 17 Janvier 2024.

- **AVRANCHES**

PLAINE DE JEUX DU ROCHER 3 – NNI 500250303

Eclairement moyen : 218 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.50

Facteur d'uniformité U2h : 0.73

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E6** du règlement de l'éclairage jusqu'au 17 Janvier 2024.

- **CHERBOURG EN COTENTIN**

Stade GEORGES FATOME-PT MARAIS 2 – NNI 501290902

Eclairement moyen : 290 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.59

Facteur d'uniformité U2h : 0.76

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E5** du règlement de l'éclairage jusqu'au 17 Janvier 2026.

- **COUTANCES**

PARC DES SPORTS PAUL MAUNDRELL 2 – NNI 501470102

Eclairement moyen : 96 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.24

Facteur d'uniformité U2h : 0.42

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E7** du règlement de l'éclairage jusqu'au 17 Janvier 2024.

- **GOUVILLE SUR MER**

Stade DENIS GUERIN – NNI 502150101

Eclairement moyen : 83 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.26

Facteur d'uniformité U2h : 0.42

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E7** du règlement de l'éclairage jusqu'au 17 Janvier 2024.

8.2. Confirmation de classement

- **AGON COUTAINVILLE**

Stade PIERROT DROUET – NNI 500030101

Eclairement moyen : 177 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.43

Facteur d'uniformité U2h : 0.63

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E6** du règlement de l'éclairage jusqu'au 17 Janvier 2024.

- **BEAUMONT HAGUE**

Stade MAURICE SOULAGE 3 – NNI 500410103

Eclairage moyen : 147 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.40

Facteur d'uniformité U2h : 0.63

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E6** du règlement de l'éclairage jusqu'au 17 Janvier 2024

- **BLAINVILLE SUR MER**

Stade de la LOUVERIE – NNI 500580101

Eclairage moyen : 160 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.40

Facteur d'uniformité U2h : 0.64

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E6** du règlement de l'éclairage jusqu'au 17 Janvier 2024

- **ISIGNY LE BUAT**

Stade LOUIS BESNARD – NNI 502560101

Eclairage moyen : 143 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.40

Facteur d'uniformité U2h : 0.64

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E6** du règlement de l'éclairage jusqu'au 17 Janvier 2024

- **LESSAY**

Stade MARCEL LAMONTANE 1 – NNI 502670101

Eclairage moyen : 226 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.54

Facteur d'uniformité U2h : 0.72

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E6** du règlement de l'éclairage jusqu'au 17 Janvier 2026.

- **SAINT LO**

Stade des RONCHETTES 3 – NNI 505020103

Eclairage moyen : 241 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.61

Facteur d'uniformité U2h : 0.77

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E5** du règlement de l'éclairage jusqu'au 17 Janvier 2026.

- **ST PIERRE EGLISE**

Stade COMMUNAUTAIRE – NNI 505390101

Eclairage moyen : 131 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.40

Facteur d'uniformité U2h : 0.67

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E6** du règlement de l'éclairage jusqu'au 17 Janvier 2024

- **THEREVAL**

Stade de HEBECREVON – NNI 502390101

Eclairage moyen : 152 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.50

Facteur d'uniformité U2h : 0.74

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E6** du règlement de l'éclairage jusqu'au 17 Janvier 2024

8.3 Changements de niveau

- **AGNEAUX**

Stade DE LA FALAISE 1 – NNI 500020101

Cet éclairage était classé au niveau E5 jusqu'au 01 décembre 2021.

Eclairage moyen : 189 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.46

Facteur d'uniformité U2h : 0.62

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E6** du règlement de l'éclairage jusqu'au 17 Janvier 2024.

- **AVRANCHES**

PLAINE DE JEUX DU ROCHER 1 – NNI 500250301

Cet éclairage était classé au niveau E6 jusqu'au 13 décembre 2020.

Eclairage moyen : 117 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.32

Facteur d'uniformité U2h : 0.54

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E7** du règlement de l'éclairage jusqu'au 17 Janvier 2024.

- **BEAUMONT HAGUE**

Stade MAURICE SOULAGE 1 – NNI 500410101

Cet éclairage était classé au niveau E5 jusqu'au 01 février 2020.

Eclairage moyen : 331 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.43

Facteur d'uniformité U2h : 0.63

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E6** du règlement de l'éclairage jusqu'au 17 Janvier 2024.

- **CHERBOURG EN COTENTIN**

Stade JOSEPH BOCHER 3 – NNI 501291103

Cet éclairage était classé au niveau E6 jusqu'au 03 décembre 2021.

Eclairage moyen : 214 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.50

Facteur d'uniformité U2h : 0.61

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E5** du règlement de l'éclairage jusqu'au 17 Janvier 2024.

- **CREANCES**

Stade ROBERT LELIEVRE 2 – NNI 501510102

Cet éclairage était classé au niveau E6 jusqu'au 03 décembre 2021.

Eclairage moyen : 84 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.32

Facteur d'uniformité U2h : 0.48

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E7** du règlement de l'éclairage jusqu'au 17 Janvier 2024.

- **LA HAYE**

Stade LOUIS GAMET 2 – NNI 502360102

Cet éclairage était classé au niveau E6 jusqu'au 03 mars 2018.

Eclairage moyen : 187 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.38

Facteur d'uniformité U2h : 0.60

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E7** du règlement de l'éclairage jusqu'au 17 Janvier 2024.

- **PIROU**

Stade COMMUNAL – NNI 504030101

Cet éclairage était classé au niveau E6 jusqu'au 03 février 2018.

Eclairement moyen : 120 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.36

Facteur d'uniformité U2h : 0.57

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E7** du règlement de l'éclairage jusqu'au 17 Janvier 2024.

- **ST HILAIRE DU HARCOUET**

Stade MUNICIPAL 1 – NNI 504840101

Cet éclairage était classé au niveau E6 jusqu'au 30 novembre 2018.

Eclairement moyen : 188 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.32

Facteur d'uniformité U2h : 0.61

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E7** du règlement de l'éclairage jusqu'au 17 Janvier 2024.

8.4 Affaires Diverses

8.5 Avis préalable

DISTRICT DE L'ORNE

1 – CLASSEMENTS

1.1 – Classement initiaux

1.2 – Confirmation de niveau de classement

1.3 – Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov

2.2. Classements Niveaux T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN.

2.3. Classements Niveaux Foot A8 SYN, Foot A5 SYN.

2.4. Tests in situ de maintien de classement.

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique.

4.2. Installations équipées d'un arrosage

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCES --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux

8.2. Confirmation de classement

8.3 Affaires Diverses

8.4 Avis préalable

DISTRICT DE SEINE MARITIME

1 – CLASSEMENTS

1.1 – Classement initiaux

- **LE GRAND QUEVILLY**

Stade AUGUSTE DELAUNE 4 – NNI 763220404

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 19 Octobre 2020 par Monsieur LEDOUX Thierry, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

Il est proposé le classement des installations au **niveau T5** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 17 Janvier 2032.

1.2 – Confirmation de niveau de classement

1.2 – Changements de niveau de classement

- **GRAND COURONNE**

Stade AUGUSTE DELAUNE – NNI 763190101

Cette installation est classée au niveau T4 jusqu'au 11 Juin 2025.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 12 Mars 2021 par Monsieur LAUGEROTTE Raymond, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

- Arrêté d'ouverture au public du 15 Octobre 2020.

Il est proposé le classement des installations au **niveau T5** pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 17 Janvier 2032.

2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov

2.2. Classements Niveaux T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN.

2.3. Classements Niveaux Foot A8 SYN, Foot A5 SYN.

2.4. Tests in situ de maintien de classement.

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique.

4.2. Installations équipées d'un arrosage

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCES --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux

- **BARENTIN**

Stade JOSEPH GUILLEMOT 1 – NNI 760570101

Eclairage moyen : 209 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.55

Facteur d'uniformité U2h : 0.72

Le classement de l'éclairage LED en **niveau E6** du règlement de l'éclairage pourra être prononcé dès que l'installation aura été classée (plus classée depuis le 12/04/2021).

- **LE GRAND QUEVILLY**

Stade PIERRE LEFRANCOIS 2 – NNI 763220602

Eclairage moyen : 195 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.55

Facteur d'uniformité U2h : 0.69

Il est proposé le classement de l'éclairage LED en **niveau E6** du règlement de l'éclairage jusqu'au 17 Janvier 2026.

- **ROUEN**

Stade IRENE HERMEL – NNI 765400501

Eclairage moyen : 332 Lux

Facteur d'uniformité U1h : 0.46

Facteur d'uniformité U2h : 0.68

Il est proposé le classement de l'éclairage LED en **niveau E6** du règlement de l'éclairage jusqu'au 17 Janvier 2026.

8.2. Confirmation de classement

- **LE GRAND QUEVILLY**

Stade PIERRE LEFRANCOIS 1 – NNI 763220601

Eclairage moyen : 319 Lux
Facteur d'uniformité U1h : 0.48

Facteur d'uniformité U2h : 0.62

Il est proposé le classement de l'éclairage LED en **niveau E6** du règlement de l'éclairage jusqu'au 17 Janvier 2026.

- **LE HAVRE**

Stade OCEANE – NNI 763510101

Eclairage moyen : 2818 Lux
Facteur d'uniformité U1h : 0.62

Facteur d'uniformité U2h : 0.80

Il est proposé le classement de l'éclairage LED en **niveau E2**.

Ce dossier est adressé à la Fédération Française de Football le 07 Janvier 2022.

- **MAROMME**

Stade PAUL VAUQUELIN – NNI 764100101

Eclairage moyen : 256 Lux
Facteur d'uniformité U1h : 0.60

Facteur d'uniformité U2h : 0.77

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E5** du règlement de l'éclairage jusqu'au 22 Novembre 2023.

- **PETIT QUEVILLY**

Stade MICHEL MUTEL – NNI 764980201

Eclairage moyen : 452 Lux
Facteur d'uniformité U1h : 0.52

Facteur d'uniformité U2h : 0.65

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E5** du règlement de l'éclairage jusqu'au 17 Janvier 2024.

- **PETIT QUEVILLY**

Stade MAHMOUD TIARCI – NNI 764980202

Eclairage moyen : 406 Lux
Facteur d'uniformité U1h : 0.52

Facteur d'uniformité U2h : 0.71

Il est proposé le classement de l'éclairage en **niveau E4** du règlement de l'éclairage jusqu'au 17 Janvier 2024.

8.3 Affaires Diverses

8.4 Avis préalable

Le Président,

Le Secrétaire,

Prénom NOM

Prénom NOM